



PREAVIS MUNICIPAL No 939-14

Sainte-Croix, le 17 février 2014
Au conseil communal de et à Sainte-Croix

Chalet le Forestier – aménagements extérieurs

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le plan de gestion des pâturages et alpages communaux (PGI), rédigé par le bureau d'agronomie de M. Jean-Bruno Wettstein, était rendu au début de 2013 et adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 avril. Ce document dresse un inventaire exhaustif de l'état des infrastructures communales - bâtiments, accès, induction d'eau- et propose un catalogue de mesures adéquates pour le maintien et l'amélioration de nos pâturages, éléments paysagers essentiels de notre cadre de vie. Le dernier plan de gestion (Plan Rieben) date de 1975, date des derniers gros investissements sur les pâturages communaux. Presque 40 ans plus tard, l'état des infrastructures vieillissantes devient par endroit préoccupant et n'est plus adapté aux besoins de l'agriculture d'aujourd'hui. Des travaux se révèlent donc nécessaires. Afin de ne pas trop peser sur le budget communal, les investissements planifiés ont été étalés sur une période de 10 ans, en fonction des priorités. En date du 14 mai 2013, une demande a été adressée aux Améliorations foncières pour l'obtention de subventions cantonales et fédérales. A ce jour, et malgré nos demandes répétées, nous n'avons pas encore obtenu d'expertise et de décision de financement. Néanmoins, certains travaux urgents doivent être entrepris, raison pour laquelle ce préavis vous est présenté.

Projet

L'objet de ce préavis porte sur la réfection de la salle de traite "Le Forestier" située aux Granges-Jaccard. Cet édifice date de 1985 et est situé au centre d'un pâturage communal de 45 ha loué au Syndicat de La Chau. Deux exploitants se partagent le bâtiment, ce qui permet la traite de 70 vaches laitières de mai à septembre. Le lait produit est destiné à la Fromagerie de L'Auberson pour la fabrication de Gruyère. La loge se trouve en contrebas de la route reliant La Chau aux Granges-Jaccard dans un secteur de terrain humide. Les ruissellements d'eau depuis la route sont nombreux, rendant le terrain très boueux aux abords de la loge. L'écoulement excessif des eaux de surface entraîne la dégradation rapide des chemins graveleux et engendre des difficultés d'accès aux exploitants. Le bétail souffre également de cette situation puisqu'il est contraint de patauger et d'attendre longtemps dans la boue pour accéder à la salle de traite, qui ne peut accueillir la totalité des bêtes en une fois. Il s'agit donc d'améliorer les aménagements extérieurs, le bâtiment ne nécessitant pas d'aménagements immédiats hormis la pose de chenaux.

Descriptif des travaux

Afin de solutionner ces problèmes et permettre aux exploitants des conditions de travail acceptables, les mesures suivantes sont proposées :

1. Création d'une aire d'attente bétonnée pour le bétail d'une surface de 115 m² en prolongement de celle existante. Cela permettra au bétail de stationner au propre et facilitera le nettoyage des abords de la loge.
2. Création d'une nouvelle fosse d'une capacité de 25 m³, afin de permettre la récupération du purin s'écoulant de la place bétonnée et ainsi éviter son déversement en contrebas en direction du ruisseau de la Mouillette.
3. Pose de drainages en amont du bâtiment, ainsi que création d'une cunette côté Est pour canaliser les eaux de ruissellement provenant de la route et du talus herbeux.
4. Remise en état et élargissement du chemin en matériaux graveleux permettant l'accès à la loge côté Ouest. On disposera au final d'une largeur aménagée d'environ 8 m permettant à la fois le passage des véhicules et celui des troupeaux.
5. Pose de chéneaux pour la récupération et l'évacuation des eaux de toiture.

Fermage

Le fermage du pâturage du "Forestier" s'élève actuellement à Chf 4'000.00/an. Les baux à ferme liant la Commune aux exploitants sont conclus pour une durée de 6 ans, soit pour la période qui court de 2013 à 2018. Lors de la prochaine période de bail, soit en 2019, la Municipalité adaptera le fermage à la hausse en tenant compte des investissements consentis par ce préavis.

Coûts prévisibles

Installation de chantier	Chf	4'000.00
Création de place bétonnée		23'200.00
Création de fosse à purin		32'200.00
Réfection de chemin en tout venant et drainage		16'800.00
Evacuation des eaux côté Est		3'400.00
Pose de chéneaux		5'100.00
Honoraires ingénieur civil		5'000.00
Frais de mise à l'enquête, y.c. géomètre		2'000.00
Coordination, soumissions, suivi du chantier, décomptes		4'600.00
Divers et imprévus		9'200.00
TVA		<u>8'500.00</u>
Total net	Chf	<u>114'000.00</u>

Amortissement partiel par prélèvement sur les provisions

Dans le sens de la demande de la commission de gestion 2012 qui préconisait d'évaluer l'utilité des provisions, la Municipalité propose d'utiliser les réserves inscrites aux comptes 9282.28 et 9282.29 concernant l'aménagement des terrains et parcs. Ainsi, le montant de Chf 114'000 à amortir est réduit de Chf 54'191.45 correspondant au montant total de ces provisions.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- **d'autoriser** la Municipalité à effectuer les aménagements extérieurs au chalet « Le Forestier »;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **Chf 114'000.--**. Le compte No 9143.939 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'utiliser** les réserves au bilan N° 9282.28 et 9282.29 d'un montant total de Chf 54'191.45 en amortissement partiel de cet investissement;
- **d'amortir** le solde de cet investissement sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2015 par le compte N° 322.3311.
- L'influence sur le budget sera de l'ordre de **Chf 13'500.--** la première année en tenant compte des intérêts (2.5 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur 5 ans, le coût représente **Chf 12'900.--** avec annuité constante.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



F. THEVENAZ



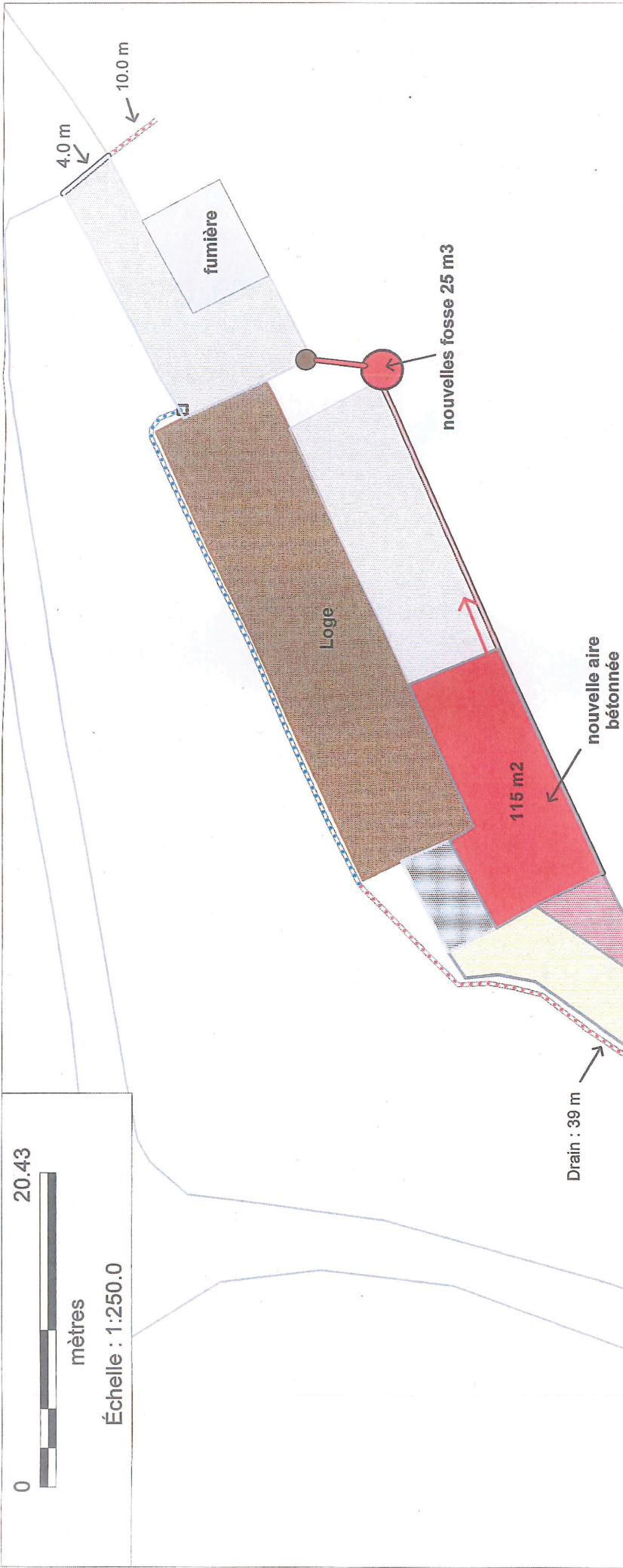
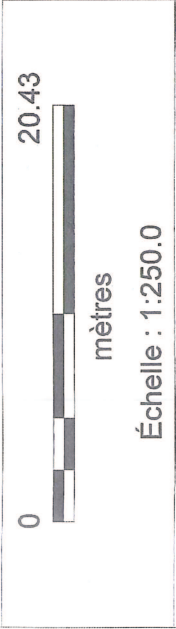
Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

Annexe : Plan de situation

Délégué municipal : M. Philippe DUVOISIN, Municipal



Commune de Ste-Croix Le Forestier

Aménagement de la loge Projet

	Drain
	Cunette
	Surface bétonnée
	Chemin en tout-venant à améliorer
	Chemin en tout-venant à créer
	A créer
	Fosse existante

Bureau d'agronomie
J.-B. Wetstein
1450 Ste-Croix

jbw 15 07 2013
jbw 07 02 2014